

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 3 SEPTEMBRE 2013**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 3 septembre 2013.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20130903/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20130903/access.html>

Le 3 septembre 2013, à 12h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- Publication des Comptes annuels 2012,

- Publication du Rapport d'activité 2012,
- Mise en ligne des listes de discussion de la technologie Frogans,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

A l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

PUBLICATION DES COMPTES ANNUELS 2012

Dans le prolongement de sa décision du 11 juin 2013 portant sur l'approbation des Comptes annuels 2012, le Conseil d'administration prend acte de leur publication sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

Dans le prolongement de sa décision du 11 juin 2013 portant sur l'approbation du Rapport d'activité 2012, le Conseil d'administration prend acte de sa publication sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/ar/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/ar/access.html>

MISE EN LIGNE DES LISTES DE DISCUSSION DE LA TECHNOLOGIE FROGANS

Les listes de discussion de la technologie Frogans permettent aux utilisateurs de l'Internet d'échanger des e-mails de façon simple et pratique au sujet de la technologie Frogans.

A ce jour, deux listes de discussion sont envisagées :

- « Announcement » : liste de diffusion (en lecture seule) utilisée par l'OP3FT pour poster des annonces et autres nouvelles au sujet de la technologie Frogans,

– « Early-questions » : liste de discussion utilisable par tous les utilisateurs de l'Internet pour poser des questions au sujet de la technologie Frogans au cours de la phase d'introduction des sites Frogans sur l'Internet.

Le site Web « lists.frogans.org » a pour objet de permettre aux utilisateurs de l'Internet de s'abonner à ces listes de discussion, et de consulter les archives des messages postés.

L'équipe promotion présente la maquette du site Web « lists.frogans.org ».

L'équipe juridique présente les conditions d'utilisation de ce site Web ainsi que les conditions d'utilisation des listes de discussion.

L'équipe technique présente le mécanisme de ces listes de discussion.

Au vu de ces présentations, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide la mise en ligne des listes de discussion de la technologie Frogans et du site Web « lists.frogans.org ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 13h30.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540